

**Convention d'affiliation de la Ville de Dieppe au centre de remboursement
de Chèque Emploi Service Universel (CESU)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

Est absente et excusée : Mme THETIOT Danièle.

Pouvoir a été donné par : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose qu'au même titre que les bons temps libres, certaines familles bénéficient de chèques emploi service par le biais de leurs employeurs. Le Centre de Remboursement de Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) est un groupement d'intérêt économique constitué de 6 émetteurs de chèques emploi service universel (CESU).

Afin de permettre aux familles bénéficiaires de pouvoir utiliser leurs tickets CESU dans le règlement de leur participation au titre des accueils de loisirs ou accueils périscolaires accueillant les enfants jusqu'à 6 ans, la Ville de Dieppe doit établir un dossier d'affiliation auprès de CRCESU pour que celui-ci recueille les informations nécessaires aux émetteurs qui pourront ainsi honorer les paiements des tickets CESU à la Ville. Cette affiliation existe déjà pour le service Petite Enfance mais pour une meilleure identification et rigueur de gestion, il est préférable que chaque secteur ait sa propre affiliation.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'affiliation ainsi que l'imprimé d'inscription aux services en ligne.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--